

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2016/n°6/7.5/20.01/6

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	28

Date de la convocation : 08.01.2016
Date de l'affichage : 14.01.2016

SEANCE DU 20 Janvier 2016

L'an deux mille seize,
Le VINGT JANVIER à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

OBJET :

ANNEE 2015
BUDGET ANNEXE CINEMA
SUBVENTION D'EQUILIBRE

Rapporteur : J.C. CAMPOS

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Alexandra BONNET à Fabrice LABARUSSIAS
Noémie CLAUDEL à JC CAMPOS

Gilles TRAUULET à Pierre MAUMEJEAN
Amandine JACINTO à Cédric BONATO

Absent : Rachida BOUTEILLER

Secrétaire de séance : Sabine ROUS

Il est rappelé que par délibération du 29 avril 2015, le conseil municipal avait approuvé le protocole d'accord transactionnel avec la société Culture espaces et l'indemnité en résultant soit 209 425 €. Le règlement de cette indemnité a été affecté en AE/CP au budget annexe cinéma par délibération du 18/11/2015.

Il est rappelé également qu'un agent communal a été affecté au cinéma, en surnombre, afin de se former auprès de la responsable de salle qui partait en retraite quelques mois plus tard.

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- D'attribuer une subvention d'équilibre au budget annexe cinéma d'un montant de 110 000 €
- De dire que les crédits sont inscrits au budget principal 2015 de la commune

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après discussion et à la majorité :

Pour: 23. Contre: 5 : Cédric Bonato (pro. Amandine Jacinto) – Fabrice Labarussias (pro. Alexandra Bonnet) – Guillaume Ber
- adopte la proposition.


Le Maire,
Pierre Maumejean

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 21.01.2016

- date d'affichage : 21.01.2016